



Demande renseignements heures supplémentaires

Par **Vernet Jean claude**, le **05/05/2017 à 17:22**

Bonjour,

je suis agent entretien de la voie publique depuis 38 ans. j'ai toujours fait des heures supplémentaires -

depuis fin avril on me refuse de me faire faire.

le motif est : en juin 2008 mon médecin a demandé à ce que puisse travaillé sur un secteur plat à cause de mon asthme - je ne suis jamais malade la médecine du travail jamais émis un refus de travail - je vais bien je travaille normalement - ma hierarchie a t elle le droit de me refuser des HS merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/05/2017 à 19:06**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé...

Par **Vernet Jean claude**, le **05/05/2017 à 20:20**

Je suis sous statut de droit public je suis fonctionnaire employé au grand Lyon la métropole

Par **P.M.**, le **05/05/2017 à 20:29**

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Vernet Jean claude**, le **05/05/2017 à 20:45**

J'ai fait appel au syndicat je n'ai pas l'impression qu'ils veulent intervenir auprès du responsable de la subdivision je ne sais pas où m'adresser si le syndicat lui-même ne bouge pas

Par **P.M.**, le **06/05/2017** à **08:21**

Bonjour,

Ils pourraient au moins vous indiquer s'il y a une possibilité de recours ou vous pourriez vous rapprocher d'un avocat en droit administratif mais en dehors d'une discrimination, il serait très difficile d'obliger l'employeur de vous faire effectuer des heures supplémentaires, à mon avis...

Par **Vernet Jean Claude**, le **06/05/2017** à **09:00**

je vous remercie pour vos conseils - depuis que le grand Lyon est passé à la métropole il y a eu beaucoup de changements - c'était autrefois la Courly - nous sommes à Lyon une ville communautaire et on est à peu près 8000 milles employés - tout le monde fait des heures heureusement car le salaire d'un cantonnier est pas très élevé - je vais attendre un peu ils reviendront peut-être sur leur décision - d'autant que je ne suis pas seul concerné - merci en encore